

# ECLAIRAGE PUBLIC - LOT 1

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de L'AUTUNOIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

- **DALKIA-GUINOT**  
8 rue Jean-Baptiste Gambut  
21200 BEAUNE

Tél entreprise : 03 80 21 61 57  
Courriel : [depannages-71@dalkiaelectrotechnics.fr](mailto:depannages-71@dalkiaelectrotechnics.fr)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Abdel-Kader BENDEKKICHE**  
Tél portable : 06.01.26.18.69 Astreinte : 06.34.59.47.06 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien  
**Mr. Romain PATARD**  
Courriel : [rpatard@sydesl.fr](mailto:rpatard@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.19.29

Gestionnaire administrative du CT  
**Mme Véronique BOURGEOIS**  
Courriel : [vbourgeois@sydesl.fr](mailto:vbourgeois@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.91.15



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC - LOT 1

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de NORD CHALONNAIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

- **DALKIA-GUINOT**  
8 rue Jean-Baptiste Gambut  
21200 BEAUNE

Tél entreprise : 03 80 21 61 57  
Courriel : [depannages-71@dalkiaelectrotechnics.fr](mailto:depannages-71@dalkiaelectrotechnics.fr)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Abdel-Kader BENDEKKICHE**  
Tél portable : 06.01.26.18.69 Astreinte : 06.34.59.47.06 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien  
**Mr. Stéphane PROST**  
Courriel : [sprost@sydesl.fr](mailto:sprost@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.19.25

Gestionnaire administrative du CT  
**Mme Sylvie PASQUIER**  
Courriel : [spasquier@sydesl.fr](mailto:spasquier@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.91.06



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC - LOT 1

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de SUD CHALONNAIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

- **DALKIA-GUINOT**  
8 rue Jean-Baptiste Gambut  
21200 BEAUNE

Tél entreprise : 03 80 21 61 57  
Courriel : [depannages-71@dalkiaelectrotechnics.fr](mailto:depannages-71@dalkiaelectrotechnics.fr)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Abdel-Kader BENDEKKICHE**  
Tél portable : 06.01.26.18.69 Astreinte : 06.34.59.47.06 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien  
**Mr. Jérôme BONNOT**  
Courriel : [jbonnot@sydesl.fr](mailto:jbonnot@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.19.26

Gestionnaire administrative du CT  
**Mme Sylvie PASQUIER**  
Courriel : [spasquier@sydesl.fr](mailto:spasquier@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.91.06



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT2

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de la BRESSE CHALONNAISE

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

##### **BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES**

183 CHEMIN DES BRUYERES  
71290 CUISERY

Tél entreprise : 03.57.63.44.11

Courriel : [depannage71@bouygues-es.com](mailto:depannage71@bouygues-es.com)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Anthony BOURGEOIS**

Tél portable 06.61.94.30.96 Astreinte : 07.63.34.74.17 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**Mr. Romain PATARD**

Courriel : [rpatard@sydesl.fr](mailto:rpatard@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.19.29

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Véronique BOURGEOIS**

Courriel : [vbourgeois@sydesl.fr](mailto:vbourgeois@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.15



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT2

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de CAMPAGNES DE BRESSE

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

##### **BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES**

183 CHEMIN DES BRUYERES  
71290 CUISERY

Tél entreprise : 03.57.63.44.11

Courriel : [depannage71@bouygues-es.com](mailto:depannage71@bouygues-es.com)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Anthony BOURGEOIS**

Tél portable 06.61.94.30.96 Astreinte : 07.63.34.74.17 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**Mr. Stéphane PROST**

Courriel : [sprost@sydesl.fr](mailto:sprost@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.19.25

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Véronique BOURGEOIS**

Courriel : [vbourgeois@sydesl.fr](mailto:vbourgeois@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.15



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT3

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de BRIONNAIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

**CONECT**

ZA DU PASQUIER

Route de Lyon

71800 VARENNES-SOUS-DUN

Tél entreprise : 03.85.26.83.92

Courriel : [contact@conect-sas.com](mailto:contact@conect-sas.com)Chargé d'exploitation : **Monsieur Christophe LACOUR**

Tél portable 06.40.21.61.09 Astreinte : 06.15.56.11.17 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**M. Florent THIBAUT**Courriel : [fthibaut@sydesl.fr](mailto:fthibaut@sydesl.fr)

Tél : 06.16.75.64.91

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Sylvie CHAMFROY**Courriel : [schamfroy@sydesl.fr](mailto:schamfroy@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.12



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT3

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de CHAROLAIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

- **CONECT**  
ZA DU PASQUIER  
ROUTE DE LYON  
71800 VARENNES SOUS DUN

Tél entreprise : 03.85.26.83.92

Courriel : [contact@conect-sas.com](mailto:contact@conect-sas.com)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Christophe LACOUR**

Tél portable 06.40.21.61.09 Astreinte : 06.15.56.11.17 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien  
**Mr. Jérôme BONNOT**  
Courriel : [jbonnot@sydesl.fr](mailto:jbonnot@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.19.26

Gestionnaire administrative du CT  
**Mme Sylvie PASQUIER**  
Courriel : [spasquier@sydesl.fr](mailto:spasquier@sydesl.fr)  
Tél : 03.85.21.91.06



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT3

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de CLUNISOIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

**CONECT**

ZA DU PASQUIER

Route de Lyon

71800 VARENNES-SOUS-DUN

Tél entreprise : 03.85.26.83.92

Courriel : [contact@conect-sas.com](mailto:contact@conect-sas.com)Chargé d'exploitation : **Monsieur Christophe LACOUR**

Tél portable 06.40.21.61.09 Astreinte : 06.15.56.11.17 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**Mr. Alain CHAMBARD**Courriel : [achambard@sydesl.fr](mailto:achambard@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.19.27

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Véronique BOURGEOIS**Courriel : [vbourgeois@sydesl.fr](mailto:vbourgeois@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.15



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT3

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de LOIRE ET ARROUX

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

**CONECT**

ZA DU PASQUIER

Route de Lyon

71800 VARENNES-SOUS-DUN

Tél entreprise : 03.85.26.83.92

Courriel : [contact@conect-sas.com](mailto:contact@conect-sas.com)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Christophe LACOUR**

Tél portable 06.40.21.61.09 Astreinte : 06.15.56.11.17 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**Mr. Franck BAR**

Courriel : [fbar@sydesl.fr](mailto:fbar@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.16

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Sylvie CHAMFROY**

Courriel : [schamfroy@sydesl.fr](mailto:schamfroy@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.12



**Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.**

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT4

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de BASSE SEILLE

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

##### **SMEE**

ESPACE D'ACTIVITE DE SENNECE-LES-MACON  
481, rue des grandes Teppes  
71000 SENNECE-LES-MACON

Tél entreprise : 03.85.36.83.20

Courriel : [depannage71@smee-reseaux.fr](mailto:depannage71@smee-reseaux.fr)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Ludovic DELIOT**

Tél portable 06.11.13.38.38 Astreinte : 06.82.86.80.74 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**M. David FRAYSSE**

Courriel : [dfraysse@sydesl.fr](mailto:dfraysse@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.07

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Sylvie CHAMFROY**

Courriel : [schamfroy@sydesl.fr](mailto:schamfroy@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.12



**Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.**

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT4

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de MACONNAIS BEAUJOLAIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

##### **SMEE**

ESPACE D'ACTIVITE DE SENNECE-LES-MACON  
481, rue des grandes Teppes  
71000 SENNECE-LES-MACON

Tél entreprise : 03.85.36.83.20

Courriel : [depannage71@smee-reseaux.fr](mailto:depannage71@smee-reseaux.fr)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Ludovic DELIOT**

Tél portable 06.11.13.38.38 Astreinte : 06.82.86.80.74 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**Mr. Alain CHAMBARD**

Courriel : [achambard@sydesl.fr](mailto:achambard@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.19.27

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Sylvie PASQUIER**

Courriel : [spasquier@sydesl.fr](mailto:spasquier@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.06



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**